

*Opérations portuaires sur la côte ouest—Loi*

deux ans nous assisterons à nouveau à une cessation des activités de débardage, sinon sur la côte ouest, du moins sur le Saint-Laurent ou sur la côte est. Ce genre de situation se reproduira, c'est aussi certain que deux et deux font quatre.

C'est dès demain que nous devons commencer à examiner soigneusement nos problèmes portuaires afin de ne plus jamais nous retrouver dans une situation comme celle-ci. Tout ce que je peux dire, c'est que le gouvernement a fait preuve d'incompétence ou d'indifférence. Il connaît ces problèmes pour avoir déjà eu à les régler à maintes reprises, pratiquement chaque année, mais il ne veut pas s'en occuper.

Je partage l'avis du député de North Vancouver-Burnaby: les employeurs n'ont pas raison sur toute la ligne, pas plus d'ailleurs que les employés. Je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui ait eu raison sur toute la ligne. Le gouvernement doit convoquer les deux parties pour régler les différends comme ceux qu'engendrent l'utilisation de conteneurs et le versement de primes aux travailleurs de soir ou de nuit. On pourrait procéder par le biais d'une commission royale, d'une enquête judiciaire, de la conciliation ou de la médiation.

On ne saurait s'attaquer à ces difficultés sans qu'il soit question de la sécurité d'emploi. Ne demandez pas à un travailleur canadien, quelle que soit son occupation, de compromettre sa sécurité d'emploi, car il sera encore plus intransigent à la table de négociation. Qui peut le blâmer? Chacun de nous se comporterait de la même façon. Aucun député ne peut se lever et lancer la première pierre, sauf, je le répète, pour dire qu'aucune tentative n'a été faite pour essayer de découvrir la cause de ces difficultés portuaires que nous connaissons pour la cinquième fois en dix ans. Nous devons et nous pouvons régler le problème, mais ce ne sera pas facile. Toutefois, si personne de nous ne tient à se retrouver dans une telle situation à l'avenir—et cela vaut pour le ministre du Travail, s'il garde son portefeuille assez longtemps—il incombe au ministre de nous montrer la voie. Lui et son gouvernement doivent faire preuve de leadership, et je suis convaincu qu'ils auraient l'appui des députés de l'opposition s'ils convoquaient les débardeurs, les employeurs et la direction du port pour trouver une solution équitable aux problèmes qui surgissent inmanquablement au moment du renouvellement des conventions, et peu importe que cela prenne six mois ou un an.

● (1650)

Je ne veux pas voter contre le bill mais, à cause de son contenu et surtout de ce qu'il ne contient pas, et parce que moi-même, mes collègues et, j'en suis sûr, les députés des deux autres partis, nous voulons continuer à nous efforcer de faire preuve non seulement de sincérité, mais aussi de cohérence et d'intégrité, notre attitude dans le passé nous force à voter contre. J'espère que tous mes autres collègues comprendront, parce qu'ils ont été placés dans cette situation précédemment et que nous nous y retrouverons à l'avenir quand surgiront d'autres différends. Qui sait? Mais voilà ce qui nous attend. Je ne peux pas appuyer le projet de loi. Bien que je sois impatient de voir les ports rouvrir, les préposés aux élévateurs, les chemins et les agriculteurs reprendre leur activité, le projet de loi contredit tout ce que nous avons dit et fait sur les limites de 6 et 5 p. 100; le projet de loi frappe aussi les coopératives et les syndicats du blé, qui sont déjà soumis au régime et doivent restreindre à 6 et 5 p. 100 la hausse des frais de manutention

pour les réseaux des élévateurs locaux, malgré des coûts croissants . . .

**L'Orateur suppléant (M. Corbin):** A l'ordre. Je dois informer le député qu'il a épuisé son temps de parole. Il peut continuer si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Corbin):** Il n'y a pas consentement unanime.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur l'Orateur, mon intervention ne sera pas très longue, mais je trouve important de consigner au compte rendu certaines réflexions sur le projet de loi à l'étude. Nous avons sous les yeux un autre exemple de la façon dont le gouvernement aborde l'économie canadienne. Depuis quelque temps, surtout ces deux dernières années, le gouvernement a borné son action à la gestion des crises qui surviennent; il a démontré qu'il ne sait pas prévoir, qu'il ne s'intéresse jamais aux répercussions à long terme de ses démarches, qu'il ne s'attaque jamais aux problèmes au fur et à mesure qu'ils apparaissent pour empêcher qu'ils ne prennent des proportions catastrophiques. Le gouvernement ne cesse de rattraper les erreurs qu'il doit à sa propre incompréhension, de corriger les problèmes qui surviennent parce qu'il a trop souvent mal évalué les nombreux conflits qui se sont produits au Canada.

Je veux rappeler au gouvernement qu'il y a huit ou dix jours, le ministre du Travail (M. Caccia) a été invité à se rendre à Vancouver négocier avec les parties en cause pour tenter, par un effort personnel, de les rapprocher. Ce n'était pas une démarche impensable puisque d'autres ministres du Travail ont déjà agi de la sorte. Toutefois, celui-ci a préféré s'abstenir. Je me demande pourquoi. Était-ce parce qu'il se jugeait incompetent ou peut-être parce qu'il n'avait pas de connaissances ou d'expérience en relations de travail pour se révéler d'une utilité quelconque? Était-ce parce qu'il estimait que les parties en cause ne se montreraient pas très bienveillantes à l'endroit d'un ministre qui, malgré son inexpérience dans le domaine, s'imposerait pour régler le conflit, ou bien existe-t-il une raison moins avouable? A-t-il négligé d'aller à Vancouver parce que le cabinet et le gouvernement savaient au fond qu'ils chercheraient à imposer le régime des 6 et 5 p. 100? A-t-il refusé de déployer cet effort qui aurait fort bien pu se révéler fructueux parce que le gouvernement, après avoir soigneusement soupesé les conséquences, en était venu à la conclusion que, s'il ne participait pas à la solution du problème, il serait possible d'imposer à cette partie du secteur privé les mêmes restrictions qu'au secteur public? Je ne cherche pas à deviner le fond de la pensée du ministre à ce moment-là, mais l'on peut raisonnablement croire que certains membres du cabinet auraient très bien pu y songer.

La semaine dernière, je m'en souviens, le ministre des Finances (M. Lalonde) a présenté un exposé financier à la Chambre des communes. Au beau milieu de son discours, il s'est interrompu pour ajouter quelques paragraphes qui ne figuraient pas dans le document original. Ces paragraphes se rapportaient